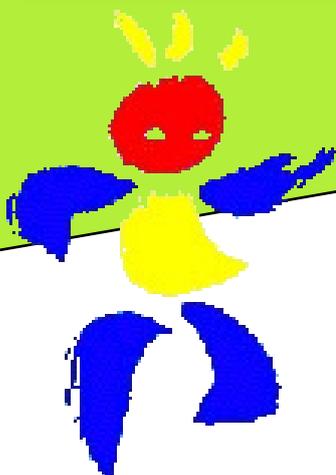


Unitaires des Ardennes

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.



SNU-ipp 08

Faire circuler, S.V.P...

Bonnes fêtes à tous :

CAPD du 27 novembre

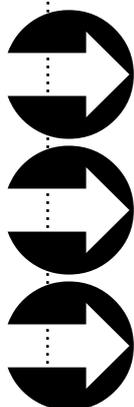
page 2

CDEN du 24 novembre

page 3

RIS du 17 décembre

page 4



N° 161

Sommaire

N° CPPAP : 1011 S 08017

Trimestriel : décembre 2008

0,80 euro

p 1/ Editorial.

p 2/ Compte-rendu CAPD

p 3/ Compte-rendu CDEN

p 4/ Réunion d'information syndicale
Résultat des élections paritaires

C'est reparti pour trois ans !

La profession vient de se prononcer comme tous les trois ans lors des élections professionnelles, avec une participation en hausse. Voilà qui conforte le travail des organisations syndicales pour défendre un métier aujourd'hui méprisé et malmené.

Dans notre département, le SNUipp, recueille un nombre de suffrages équivalent à celui du précédent scrutin, perdant pourtant un siège en CAPD. Il reste cependant, et de loin, la deuxième organisation représentative. Dès aujourd'hui, nous reprenons le travail pour mieux encore vous épauler, vous informer, vous alerter, et rassembler autour de l'école.

Bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous dès la rentrée pour de nouvelles initiatives.



C.A.P.D. promos du 27 novembre

Déclaration préalable du SNUipp

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer récemment l'attribution d'une prime exceptionnelle de 400 € aux enseignants des écoles faisant passer les évaluations dans les classes de CE1 et CM2 en février prochain.

Cette mesure, tout comme la prime à nos collègues débutants ou directeurs, s'inscrit dans une logique de fragmentation des carrières à laquelle notre organisation syndicale s'oppose. Car il s'agit bien pour nous de revaloriser le traitement de l'ensemble des enseignants.

Or, force est de constater que nous sommes loin du compte avec l'augmentation de 0,8 % des salaires en 2008, alors que l'indice INSEE s'est accru lui de 3,2 % depuis un an et que les frais de déplacements de nos collègues auront coûté environ 15 % de plus pour l'année. Sans compter les pertes antérieures de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000 et estimées à 10 %. L'urgence est donc à l'ouverture de négociations salariales comme le réclament les organisations syndicales.

Concernant nos travaux centrés sur l'avancement des professeurs des écoles qui s'engagent dans ce contexte, nous souhaitons le respect des pratiques départementales en vigueur qui comportent, comme vous le savez, un tiers à discussion qui permet que chaque collègue bénéficie au minimum d'une promotion au grand choix dans sa carrière.

Intervention du SNUipp sur le mouvement 2009

Le SNUipp a beaucoup travaillé ces dernières années à l'enrichissement des pratiques départementales concernant le mouvement des personnels : nos collègues y sont fortement attachés et nous pensons que, dans un contexte où ils sont malmenés, ils supporteront difficilement les bouleversements introduits par la circulaire ministérielle. Nous constatons également amèrement que l'un des objectifs essentiels de ce texte est de réduire sensiblement le rôle des commissaires paritaires lesquels ne seront

consultés qu'après coup. Or, l'apport des représentants des personnels, de par leur connaissance du terrain, est indéniablement important.

Notre inquiétude porte également sur l'augmentation potentielle des postes à profil particulier.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp n'est demandeur d'aucune modification des pratiques départementales actuelles relatives au mouvement des personnels et ne sera porteur d'aucune proposition allant en ce sens.

Avancement des PE

La CAPD réunie le 27 novembre était chargée d'examiner l'avancement de PE pour la période du 1er septembre 2008 au 31 août 2009. Le reliquat du grand choix a permis l'avancement au 9ème échelon d'un PE retraitsable ainsi que l'avancement de deux PE retraitsables au 11ème. Les reliquats du choix ont été attribués dans les échelons où il y avait le plus fort reste dans lesquels ne figurait aucun retraitsable promouvable au choix.

Les tableaux ci-dessous constituent une synthèse des promotions attribuées.

Promotions au choix

ECHELONS	PROMOUVABLES	5/7	PROMUS	RESTE	Barème du dernier promu au barème strict
5 ^e au 6 ^e	84	60	60	0	44
6 ^e au 7 ^e	60	42,86	42	0,86	52,808
7 ^e au 8 ^e	64	45,71	45	0,71	59,500
8 ^e au 9 ^e	45	32,14	32	0,14	71,897
9 ^e au 10 ^e	27	19,29	19	0,29	82,456
10 ^e au 11 ^e	21	15	15	0	88,356
TOTAL	301	215	213	2	

Promotions au grand choix

ECHELONS	PROMOUVABLES	30 %	PROMUS	RESTE	Barème du dernier promu au barème strict
4 ^e au 5 ^e	73	21,9	21	0,9	42,986
5 ^e au 6 ^e	98	29,4	29	0,4	49,800
6 ^e au 7 ^e	101	30,3	30	0,3	64,150
7 ^e au 8 ^e	61	18,3	18	0,3	71,906
8 ^e au 9 ^e	97	29,1	29	0,1	79,878
9 ^e au 10 ^e	46	13,8	13	0,8	88,739
10 ^e au 11 ^e	50	15	15	0	95,928
TOTAL	526	157,8	155	2,8	

C.D.E.N. du 24 novembre

Compte-rendu CDEN du 24 novembre 2008

La réunion du CDEN prévue le vendredi 14 novembre a été reportée au lundi 24 novembre, le Préfet ayant un empêchement. Aussi, lorsque nous avons constaté son absence, la FSU est-elle intervenue pour la regretter et pour dire que l'attitude du Préfet était peut-être révélatrice du peu d'intérêt qu'il porte à l'Education Nationale et aux instances paritaires. L'IA qui présidait par la force des choses la réunion nous a assurés du contraire...

La délégation FSU a lu une déclaration préalable sur l'analyse qu'elle fait de la situation actuelle (retrouvez-la sur le site du SNUipp 08).

Les réformes en cours

Déclaration du SNUipp

La nouvelle organisation de la semaine scolaire s'est faite sans débat au niveau national. Toutes les connaissances disponibles aujourd'hui sur le rythme de l'enfant ont été ignorées.

Sur le fond, ce dispositif va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire : on réduit la semaine et le nombre de jours de classe par an et on allonge les journées des élèves les plus en difficulté.

Il est navrant que l'intérêt des élèves soit ainsi relégué au second plan face aux exigences économiques, politiques et sociétales. Tout comme il est incompréhensible que le Ministre de l'Education Nationale décide la suppression de 3000 postes d'enseignants spécialisés dans les Réseaux d'Aide, privant ainsi des milliers d'enfants des classes ordinaires d'aide spécialisée, alors que l'objectif est de diviser par trois l'échec scolaire et laissant l'enseignant de la classe seul confronté à l'échec durable que l'Aide personnalisée sera bien incapable de réduire.

L'IA s'est félicité de la mise en place de l'aide personnalisée, toutes les écoles ont pu la mettre en place en prenant en compte les contraintes environnementales. Les parents se disent favorables au dispositif. Nous lui avons dit que nous ne pouvions réduire l'évaluation de ce dispositif à des contingences matérielles. De plus, comment un parent à qui on dit « On va aider votre enfant » pourrait-il avoir une autre opinion ? Nous avons tenu à exposer aux membres du CDEN qui ne sont pas forcément des spécialistes de l'école notre appréciation de la situation : l'APE résulte de la suppression de deux heures de classe pour tous et elle rallonge la journée des écoliers les plus en difficulté. Il existe dans le premier degré 25 % d'élèves en difficultés légères ou passagères et ceux-là peuvent être aidés dans le cadre de l'APE (communément appelée « soutien »), à condition qu'ils soient déjà réceptifs à 7 h 45 ou s'ils le soient encore après six heures de classe ; mais il existe 15 % d'élèves en difficultés graves et persistantes et ceux-ci ont besoin d'une prise en charge par une équipe de RASED. Nous avons rappelé qu'une équipe de RASED est composée de maître E (aide pédagogique), d'un maître G (rééducative) et d'un psychologue scolaire. Ce sont des enseignants spécialisés formés au traitement de la difficulté scolaire. Supprimer, comme l'envisage le Ministre 3 000 postes d'enseignants de RASED à la rentrée 2009, c'est nier la compétence et la professionnalité de ces personnels et c'est renoncer à une école qui répond aux besoins de tous.

Le Service Minimum d'Accueil (SMA)

Déclaration du SNUipp

Le SMA avec son corollaire, la déclaration d'intention de grève 48 h à l'avance, est une atteinte au droit de grève. Nous saluons au passage le courage de la Municipalité de Charleville qui a refusé de mettre en place ce SMA et qui a pris publiquement position contre cette loi. Nous considérons que ce service minimum méprise le travail des enseignants, en laissant croire à certains parents que l'école n'est qu'un lieu d'accueil.

Questions diverses

Le SNUipp a dit son mécontentement à l'IA en ce qui concerne l'absence de règlement type départemental. En effet, l'organisation de l'école a été profondément bouleversée par la mise en place de réformes menées au pas de charge et les services n'ont pas eu le temps de proposer un nouveau règlement qui aurait dû être validé par le CDEN. Actuellement les écoles fonctionnent en dehors de toute règle écrite, que se passerait-il en cas de problème ?

Réunion d'information syndicale : spécial mouvement

La circulaire sur la mobilité des personnels est parue et va provoquer de profonds bouleversements dans les règles du mouvement intra-départemental.

Dans ce contexte de remise en cause du paritarisme pour le mouvement des personnels, le SNUipp 08 organise une

Réunion d'Information Syndicale Mercredi 17 décembre à 8 h 45 48 rue Victor Hugo (quartier de Mohon) Charleville-Mézières

Mon affectation doit-elle être le fait du prince ?

Des réaffectations déjà prévues pour les RASED ?

Le barème sera-t-il toujours une référence ?

Des plateformes téléphoniques privées pour conseiller les enseignants dans leurs démarches ?

La totalité des postes au mouvement ?

Plus qu'une seule phase ?

L'introduction de secteurs géographiques ?

Mais aussi :

Une agence de remplacement ?

Des créations d'EPEP ?

Pour peser sur ces choix, utilisez votre droit en demandant une autorisation d'absence en cette matinée d'animation pédagogique et de concertations école (cochez "Journée d'information syndicale"). En réunion ou pas, vous pouvez décompter ces trois heures dans votre tableau des services.

Résultats des élections professionnelles

Le résultat des élections professionnelles pour la CAPD des Ardennes est le suivant :

Inscrits : 1763

Votants : 1144

Exprimés : 1101

SNUipp : 346 (2 sièges)

SE-UNSA : 477 (4 sièges)

FO : 135 (1 siège)

SDEN-CGT : 85

SGEN-CFDT : 58

Le résultat dans les Ardennes pour la CAPN est le suivant :

Votants : 1139

Exprimés : 1096

SNUipp : 299

SE-UNSA : 501

FO : 108

SDEN-CGT : 85

SGEN-CFDT : 37

Autres syndicats : 66

Les résultats de tous les départements sont sur le site du SNUipp national.